



CHARTE HANDICAP

AUDREY
MIRAGLIO

Pourquoi cette charte Handicap?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation, les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

Pourquoi cette charte Handicap?

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap, un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, en particulier la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte des besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux

Notre politique Handicap, une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre entreprise et qui met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.

- **Accueillir et écouter** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en **compte les besoins spécifiques** en :
 - ✓ Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible à tout type de handicap / accessible sous conditions (à préciser) / non accessible aux personnes en situation de handicap
 - ✓ Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
 - ✓ Sensibilisant l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- **Diffuser** cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Missions de notre Référent Handicap : assurer une veille

- **Identifier, actualiser les ressources disponibles**
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique **d'inclusion des personnes en situation de handicap**
- **Diffuser une information actualisée** notamment sur les **obligations** en termes d'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap

❖ En amont du parcours

- ✓ Accueillir, écouter la personne en situation de handicap et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap
- ✓ Informer et sensibiliser sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formations
- ✓ Se mettre en lien avec le référent handicap des entreprises clientes
- ✓ Contribuer avec le référent handicap des entreprises clientes au montage de dossiers administratifs utiles
- ✓ Evaluer les possibilités d'ajustements pédagogiques (avec les équipes dédiées) et d'accessibilité des bâtis (avec les fournisseurs), les référents handicap des entreprises clientes restant lead sur la gestion financière
- ✓ Accompagner à la mise en place /déroulement du parcours le plus adapté conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes
- ✓ S'assurer de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne en situation de handicap
- ✓ Sensibiliser ou orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs conjointement avec les référents handicap des entreprises clientes

❖ Pendant le parcours

- ✓ Assurer l'accueil et le suivi de la personne en situation de handicap
- ✓ Concilier les conditions et la compensation du handicap avec l'appui du référent handicap des entreprises clientes
- ✓ Favoriser la lecture des textes en utilisant une typographie identifiée comme facilitante pour les problématiques visuelles : Tiresias Pcfont

❖ Après le parcours

- ✓ Préparer le bilan de la personne en situation de handicap
- ✓ Capitaliser sur la dimension handicap

Informers, sensibiliser

- Être personne ressource en interne sur la thématique Handicap Informer de son rôle et de sa disponibilité
- Lever les freins constitués par les représentations du handicap
- Communiquer pour sensibiliser les équipes pédagogiques

Développer un réseau de partenaires sur le territoire

- Identifier et cartographier les acteurs
- Orienter la personne en situation de handicap auprès des acteurs utiles, selon les besoins (orientations supports de partenariats)
- Contribuer aux éventuelles dynamiques locales autour de projets liés au handicap
- Notre référent handicap est : **Audrey MIRAGLIO**
- **Mise à jour 29 06 2022**



Merci.



Audrey MIRAGLIO



06 03 50 53 35



audrey.miraglio@aym-coaching.fr



www.aym-coaching.fr